

OH/JS

	Date	Décision	Nature	Folio n°
Flers Agglo Communauté d'agglomération	30.07.2024	D1377	7.10	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

D E C I S I O N

par délégation du
Conseil Communautaire

OBJET	MEDIATHEQUE LA GRANDE NOUVELLE ET SAISON CULTURELLE REGIE DE RECETTES ET D'AVANCES CONSTITUTION
--------------	---

A la date ci-dessus, le Président de Flers Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en son article L 5211-10,

Vu la délibération n° 2024-1134 du 11 avril 2024, reçue en sous-préfecture le 17 avril suivant, lui déléguant une partie des attributions de l'Assemblée communautaire prévues par l'article précité et notamment la délégation n° 7,

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Communautaire	
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	30 juillet 2024
Date de notification	

A compter du 1^{er} septembre 2024, il est décidé la création d'une régie de recettes dénommée « Médiathèque La Grande Nouvelle et saison culturelle La Ferté Macé » auprès de la direction de la culture de Flers Agglo.

Les caractéristiques de cette régie sont :

- ❖ Fonctionnement : du 1^{er} janvier au 31 décembre.
- ❖ Nature des produits : la régie encaisse les produits suivants :
 - Abonnements à la médiathèque,
 - Indemnités pour livres perdus ou détériorés,
 - Pénalités de retard,
 - Ventes de documents, tous supports, retirés du fonds,
 - Impressions sur papier,
 - Consultations internet,
 - La régie encaisse les produits liés à la billetterie pour son propre compte (Flers Agglo),
 - Elle encaisse aussi à titre gratuit pour le compte de la ville de La Ferté Macé sur la base du montant fixé par les organisateurs,
 - Elle encaisse enfin à titre gratuit pour le compte de tiers sur la base de conventions à venir au cas par cas.
- ❖ Mode de recouvrement :
 - Numéraire,
 - Chèques bancaires, postaux ou assimilés,
 - Titres de paiement « Pass-loisirs »,
 - Bons de réduction délivrés par le Conseil Régional de Normandie (ex : Atouts Normandie),
 - Titres de paiement « Pass culture ».

Les recettes sont perçues au moyen de carnets à souches et de journal de caisse.

- ❖ Nature des dépenses :
 - Besoins de papeterie, presse, livres, documents multimédia,
 - Fournitures de réception,
 - Alimentation et boissons,
 - Impressions couleurs,
 - Quincaillerie en bricolage et objets de décoration,
 - Accessoires,
 - Fleurs.
- ❖ Mode de paiement : Les dépenses sont payées en numéraire.
- ❖ Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur, ès qualité auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques d'Alençon.
- ❖ Fonds de caisse : 100 euros
- ❖ Maximum de l'encaisse : 2 000 euros

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Décision	Nature	Folio n°
	30.07.2024	D1377	7.10	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

- ❖ Montant maximum de l'avance : 100 euros
- ❖ Indemnité de manquement des fonds : allouée au titulaire (au taux et conditions en vigueur pour la tranche correspondante) et aux mandataires suppléants (aux taux et conditions en vigueur pour la tranche correspondante pour la période durant laquelle ils assurent effectivement le fonctionnement de la régie).

Le Président décide :

DE CREER une régie de recettes et d'avances pour la perception des recettes et le paiement des dépenses liées au fonctionnement de la médiathèque La Grande Nouvelle et de la saison culturelle de La Ferté Macé.

Le Président,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20240730-D1377-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/07/2024

Affichage : 30/07/2024